

**DEPARTEMENT DES LANDES (40)****VILLE DE SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

24 avenue Nationale
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Tel : 05 58 77 00 21
contact@tyrosseville.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2024

N° 20241217_03

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse, dûment convoqué le onze décembre, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Régis GELEZ, Maire en exercice.**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de convocation	Le 11 décembre 2024
Nombre de présents	19	Date d'affichage	Du 23/12/2024 au 24/02/2025
Nombre de pouvoirs	8	Secrétaire de séance <i>(conformément à l'article L 2121-17 du CGCT)</i>	M. Pierre LAFFITTE
Suffrages exprimés	27	Rapporteur	M. Guy LUQUE
Nomenclature	1.1	Certifiée exécutoire	Le 23 décembre 2024

PRESENTS : M. Régis GELEZ, M. Pierre LAFFITTE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Régis DUBUS, Mme Christine GAYON, M. Guy LUQUE, Mme Emmanuelle BRESSOUD, M. Jean-Marie LAFITTE, M. Alain LACAVE, Mme Sylvie BARTHELEMY, M. François MARTOUREY, M. Thierry ZALDUA, Mme Christelle ELOZEGUY, M. Julien LEROY, Mme Patricia GATEL, Mme Marielle LABERTIT, M. Gilles DOR, Mme Hélène LASSALLE, M. Bruno LAGRAVE

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Patricia MORENO, pouvoir à Mme Sylvie BARTHELEMY ; Mme Céline WAGNIART, pouvoir à Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL ; M. Daniel GAUYAT, pouvoir à M. Bruno LAGRAVE ; M. Joffrey ROMAIN, pouvoir à M. Régis DUBUS ; Mme Béatrice DUCASSE, pouvoir à M. François MARTOUREY ; Mme Adeline COUMAILLEAU, pouvoir à Mme Emmanuelle BRESSOUD ; Mme Coralie LECOLIER, pouvoir à Mme Marielle LABERTIT ; M. Thomas CASAMAYOU, pouvoir à M. Gilles DOR

ABSENTS EXCUSÉS : M. Stéphane JACQUOT et Mme Fusilha DESTENABE

Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.

OBJET : AUTORISATION DE PASSATION DU MARCHE D'ASSURANCE « PRESTATIONS STATUTAIRES »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1414-3.-I, L.2121-2, L.2121-22 et L.2121-29 ;

VU le Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 et conformément aux articles R2162-1 à R2162-14 et R2161-2 à R2161-5, il a été proposé de recourir à une procédure d'appel d'offres ouvert ;

VU le registre des dépôts comportant 2 offres : Relyens et Aster ;



CONSIDERANT que la commune de Saint-Vincent de Tyrosse a souhaité procéder au renouvellement de son contrat d'assurance suite à la résiliation de ce dernier au 31/12/2024 ;

CONSIDERANT que ce marché aura une durée de 4 ans non renouvelable et qu'il dépassera le seuil de procédure formalisée (221 000 € HT) ;

CONSIDERANT que le Maire a été chargé de rédiger les documents contractuels, procéder aux formalités de publicité adéquates de se charger de l'organisation et du fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres ;

CONSIDERANT que la commission d'appel d'offres, chargée de l'attribution des marchés publics a été désignée selon les règles énoncées par L.1414-3.-I du Code Général des Collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission Administration générale – Finances qui s'est réunie le 3 décembre 2024 ;

CONSIDERANT le choix de la commission d'appel d'offres d'attribuer le marché à ASTER suite à l'analyse des offres et au classement effectués le 17/12/2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le choix de la commission d'appel d'offres et **AUTORISE** expressément M. le Maire à signer le marché public d'assurance « prestations statutaires » avec la société ASTER pour un montant de 146 685.15 € TTC (Offre de base + PSE n°1 + PSE n°2)
Le marché est attribué pour une durée de 4 ans non renouvelable à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2028.

AUTORISE Monsieur le Maire à informer le titulaire du marché qu'il a été retenu ; à aviser les candidats non retenus du rejet de leurs offres et à rédiger le rapport de présentation du marché ; à faire paraître l'avis d'attribution et à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de ce marché.

PRÉCISE que les sommes nécessaires au financement de ces services seront inscrites au budget principal de la Ville de Saint-Vincent de Tyrosse et que l'avis d'appel d'offre a été transmis le 23/10/2024 pour une parution sur le site de DEMAT-AMPA, BOAMP, JOUE et sur le site de la Ville de Saint-Vincent de Tyrosse.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : www.telerecours.fr.



Le Maire,
Régis GELEZ.

Le secrétaire,
Pierre LAFFITTE.